AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1177
FR0011742329-FS0639

3 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2018, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 juin 2018, indirectement par l'intermédiaire Bpifrance Investissement[1], les seuils de 15% et 10% des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement 1 132 915 actions MC PHY ENERGY représentant autant droits de vote, soit à la date du franchissement de seuils 9,99% du capital et 9,95% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance	0	ns	0	ns
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 132 915	9,99	1 132 915	9,95
Total EPIC Bpifrance	**1 132 915**	**9,99**	**1 132 915**	**9,95**

Ce franchissement de seuils résulte de la mise au porteur de 827 868 actions MC PHY ENERGY et de la perte des droits de vote double y étant attachés.

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital alors composé de 11 344 580 actions représentant 11 389 709 droits de vote (compte tenu des droits de vote double perdus), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.